

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 128 (2002)
Heft: 20: Grands projets Pays-Bas

Artikel: A la recherche de la forme d'une ville lémanique
Autor: Bonhôte, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-80315>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

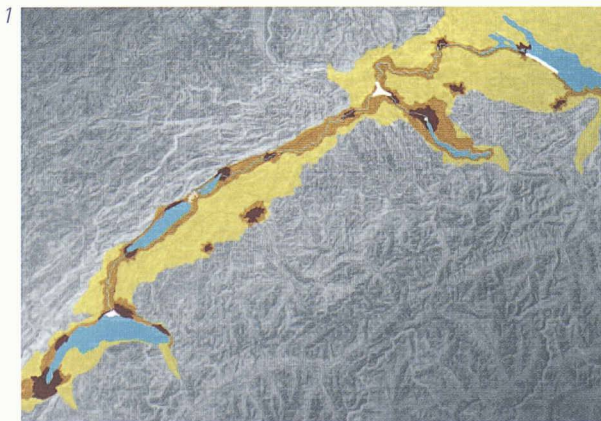
Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A la recherche de la forme d'une ville lémanique

Selon André Corboz, le territoire serait à la mode depuis vingt ans déjà. Dans un article rédigé en 1983¹, l'auteur notait que celui-ci était enfin devenu un enjeu culturel et le centre de grands problèmes nationaux, abordés jusque-là du strict point de vue de la ville. Le fondement de la planification de notre environnement construit ne pouvait dès lors plus être la seule cité, mais un fond territorial auquel celle-ci devrait désormais être subordonnée.

Dans les faits, la ville a incontestablement perdu une partie de ses fonctions centrales et de sa domination au profit d'un essaimage sur l'entier de segments territoriaux. La perte progressive de ces attributs traditionnels a remis en question le rapport fondamental entre la ville et son environnement, qui en est le support naturel, et par voie de conséquence la manière de la penser et de la concevoir. Pour l'architecte urbaniste, l'avènement du territoire comme sujet de projet, et non plus seulement comme superficie à planifier, ouvre de nouveaux champs d'exploration, de pensée, de mise en forme et de représentation de l'environnement naturel et construit, dont la structure actuelle complexe, les contours et la géométrie ne se laissent en effet que difficilement appréhender².



Un environnement urbain en situation critique

On admet aujourd'hui que des pans entiers de territoires dans les pays industrialisés sont globalement urbanisés ou en voie de l'être. Leurs populations ont une culture et un mode de vie urbains, qui se superposent aux particularismes locaux. Comme la plaine du Pô, la Hollande, la région de la Ruhr et de nombreuses régions d'Europe, le Plateau suisse est ainsi devenu un ensemble urbanisé. Ce brusque changement d'échelle dans l'appréhension de notre cadre de vie conduit à la rupture de certains repères et questionne la hiérarchie de nos paramètres d'appréciation. Les notions d'urbain, de rural, de naturel, d'artificiel, de durable, d'éphémère, de local ou de global s'y confondent. Une situation qui n'est pas inédite, dans la mesure où elle reflète un état de crise d'où peuvent émerger de nouveaux équilibres, de nouveaux modes d'organisation et d'autres formes d'agglomération. Si elle n'étonne plus les observateurs du monde urbain - qui l'ont déjà décrite en parlant de métropolisation, de ville diffuse ou d'hyperville -, elle place l'acteur du projet urbain et architectural dans une situation d'exploration, le poussant à donner une nouvelle actualité à certaines questions:

- comment définir la notion même d'urbanité aujourd'hui?
- comment décrire et représenter la ville, dans sa forme contemporaine?
- quelle idée de ville devons nous énoncer pour répondre à ces questions?
- quelle sélection devons-nous faire de notre héritage naturel et construit, pour définir un point de vue avec lequel aborder le projet urbain et territorial?
- quel est maintenant le rapport d'influence réciproque entre le travail à l'échelle territoriale et à celle de l'objet construit?

¹ ANDRÉ CORBOZ: «Le territoire comme palimpseste», *Diagène* N° 121, janvier-mars 1983

Fig. 1: Une Suisse urbaine autour de cinq lacs

Fig. 2: La Suisse des cinq lacs

Fig. 3: L'Orbe et la Venoge, une cité entre lac de Neuchâtel et Léman

Fig. 4: L'Orbe et la Venoge: deux topographies, deux organisations (La ville de Lausanne s'y trouve marginalisée, au profit du triangle d'Ecublens, la Plaine de l'Orbe accueille en son centre les équipements publics et sportifs à venir, alors que le vallon de la Venoge se trouve renforcé dans un rôle de parc.)

Vers de nouvelles formes urbaines

Pratiquement, la compréhension de nouvelles formes urbaines et la recherche de réponses aux problèmes de la ville d'aujourd'hui exigent de développer de nouvelles méthodes de lecture, de description et de représentation. Celles-ci doivent permettre une meilleure mise en évidence de la structure des éléments constitutifs de l'environnement et d'en établir, sous sa complexité apparente, une synthèse simplifiée, géométrisée et explicite, qui soit opératoire pour le projet urbain et territorial.

Ce travail demande de renforcer la mise en commun des compétences dans les domaines de la planification et de l'urbanisme, de la modélisation du territoire, de l'étude des réseaux d'équipement et de circulation, des écosystèmes, de la gestion du sous-sol et des sols.

En résumé, il s'agit d'élargir le spectre des éléments de connaissance et de compréhension de l'environnement, puis d'identifier ceux qui constituent le patrimoine duquel on puisera le matériau du projet, à l'échelle du territoire tout d'abord, puis à celle de l'objet construit.

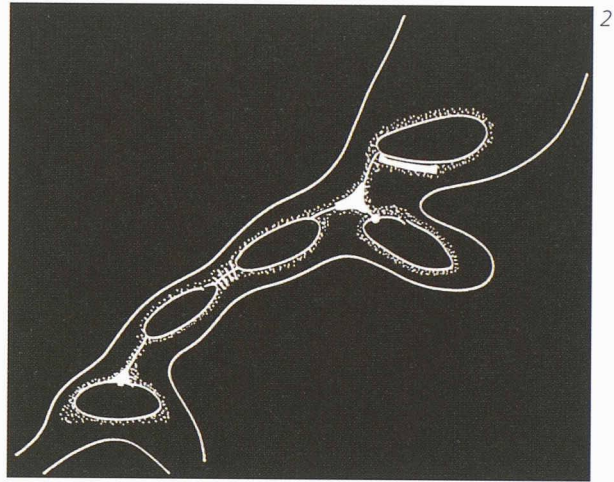
Au sein de la faculté réunissant les anciens départements d'architecture, de génie civil et de génie rural de l'EPFL, le Laboratoire de projet urbain, territorial et architectural du professeur Berger se concentre - dans ses recherches et les travaux pratiques menés avec des étudiants de deuxième cycle - sur les questions soulevées par ces nouvelles conditions d'exercice du projet, aux différentes échelles de l'environnement.

Il s'est intéressé cette année au problème de l'urbanisation de l'arc lémanique et a proposé à ses étudiants d'en esquisser les grands traits, sous la forme d'un portrait, pouvant préfigurer les tracés, la structure ou le contour d'une cité paysagère entre lac Léman et Jura. Le présent article rend ainsi compte du travail didactique et expérimental mené au sein du laboratoire durant l'année académique 2001-2002.

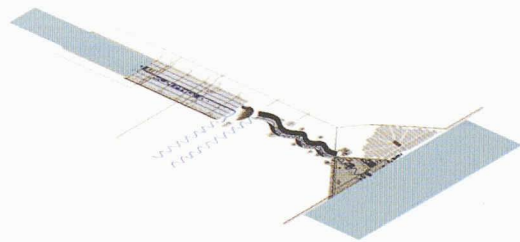
Cadre de projet et programme

La région lémanique - élargie ici au triangle réunissant Villeneuve, Genève et Yverdon - vit depuis les années 1950 une transformation progressive qui lui assure désormais le statut de région urbaine. Caractérisée par un paysage et un environnement géographique très typés, mais morcelée politiquement, elle n'a pas défini les traits de cette urbanité, alors que les frontières entre ville et campagne se sont depuis longtemps estompées.

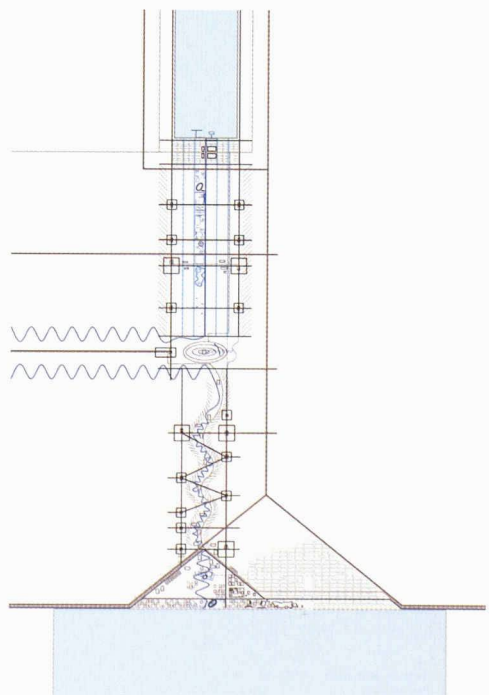
Un rapide regard sur l'histoire montre que les moments critiques de son évolution se sont traduits par des mutations essentielles résultant de la mise en chantier de grands pro-



2

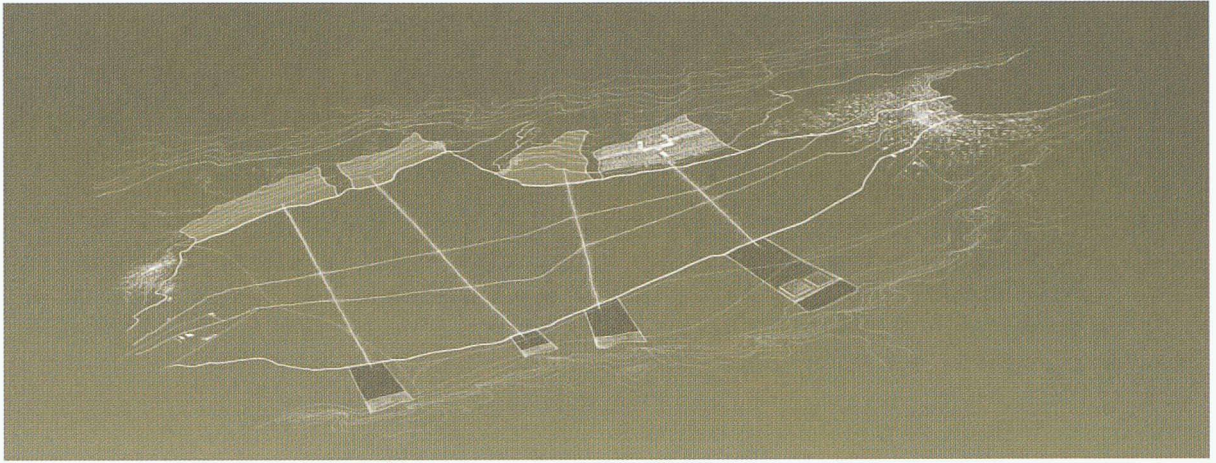


3

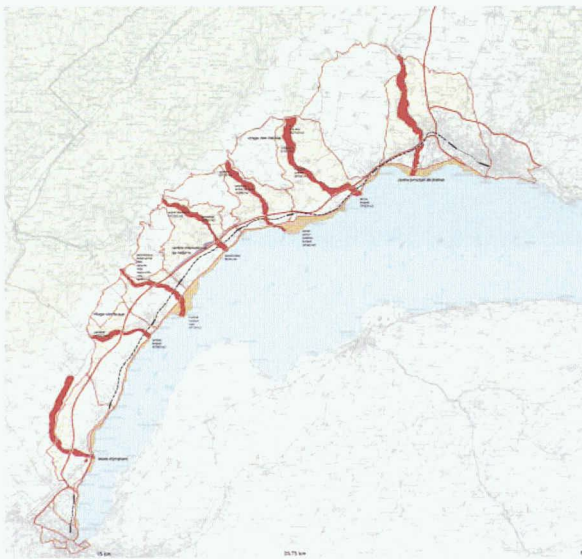


4

5



6



grammes liés à l'évolution des usages et besoins. Du tracé des voies romaines à la construction des autoroutes, en passant par les grands programmes agricoles, militaires, touristiques ou résidentiels, son devenir a en effet été modelé par de telles interventions. L'identification et la définition de ce que seront les prochains programmes de cet ordre, l'anticipation de leur impact, l'éveil et le soutien d'une volonté politique pour les mettre en œuvre ou en contrôler le développement, forment désormais une part importante du travail des acteurs de la construction de la ville et de l'environnement.

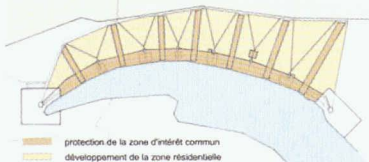
Il est vraisemblable que l'un des prochains grands chantiers de la région sera la réalisation d'un très grand nombre de nouveaux logements. C'est en tous cas l'hypothèse de travail qui a été retenue, tablant en l'occurrence sur une centaine de milliers d'habitations pour l'ensemble de la région. Ce postulat intègre en outre un scénario fictif, soit la tenue de jeux olympiques d'été dans la région lémanique à l'horizon de la prochaine génération.

Jusqu'ici réservés aux villes, les jeux olympiques d'été pourraient, en effet, se voir confiés à des régions dans un avenir proche, dans la mesure où elles offrent davantage d'espace et de ressources, à la fois pour fournir le cadre et les infrastructures nécessaires à l'événement et en assurer l'intégration et l'assimilation une fois les jeux terminés. Sur le plan didactique, un tel scénario permet par ailleurs de simuler une impulsion subite et massive sur le développement urbain, à l'échelle d'une région. Il englobe des infrastructures sportives - qui sont à récupérer, à transformer ou à créer -, des structures d'hébergement et de transport, ainsi que des équipements destinés à la communication et aux médias. Un tel événement paraît donc susceptible de lancer les mutations urbaines qui accompagneront la construction, à moyen terme, d'environ cent mille nouveaux logements.

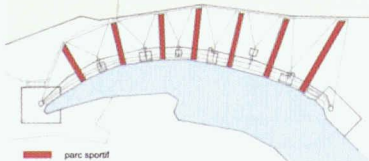
Premières réponses: un regard critique, une vision élargie

Sans aborder d'entrée la formalisation de ces éléments de programme, les études dont les résultats sont présentés ici ont eu pour objectif d'établir des schémas de projet à grande échelle, dont la géométrie et les esquisses topologiques découlent d'une observation sélective et critique du lieu. On y observe le potentiel de la topographie, de l'hydrologie et

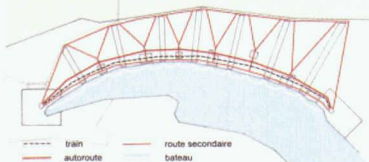
7 la métropole lémanique, un cadre de vie



le sport: séquence et accessibilité



le réseau de distribution



les centres internationaux

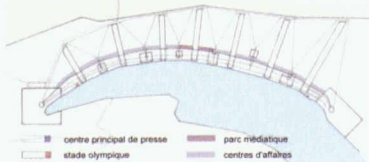


Fig. 5: La Plaine de l'Orbe: une densification sur les berges

Fig. 6: Une ville de vallons, entre Versoix et Ecublens

Fig. 7: Schémas topologiques d'une ville de vallons: les parcs et les réseaux favorisant une densification des pieds du Jura

Fig. 8: Schémas topologiques: les vallons-parcs naturels bordés par les zones résidentielles dans le réseau triangulaire attaché aux sorties d'autoroute (développement d'un système de contre-allées le long de ces dernières et mise en valeur du caractère paysager et emblématique des rives du lac pour le tourisme et les grands équipements)

Fig. 9: Interprétation en vue d'un développement à l'échelle intermédiaire

Fig. 10: Projet de développement entre Nyon et Gland (résidences et équipements)

de la nature des sols, dans leur composition avec les grands réseaux routiers et ferroviaires et le système d'implantation des villes et villages. Dépassant l'attraction polaire des villes de Lausanne et Genève, les esquisses proposées indiquent le contour ou la structure d'organisations urbaines étendues à des pans entiers du territoire lémanique.

L'une d'entre elles (fig. 1 et 2) étend sa réflexion à l'échelle d'une «Suisse des cinq lacs», imaginant un développement progressif autour des lacs Léman, de Neuchâtel, de Bienne, de Zurich et de Constance. Elle fait ainsi apparaître de nouveaux pôles: la pointe d'Ecublens, Yverdon, la plaine de la Thielle, Olten. Le développement d'une voie ferrée autour du Léman, l'achèvement du réseau autoroutier suisse, la croissance du site de l'EPFL ou de la région d'Yverdon sont autant d'éléments plausibles à l'appui de cette hypothèse.

Parent du premier, un second projet (fig. 3 à 5) imagine la structure d'une agglomération paysagère qui s'étendrait d'Ecublens à Yverdon, fondée sur la topographie et l'organisation territoriale caractéristiques du vallon de la Venoge et de la plaine de l'Orbe.

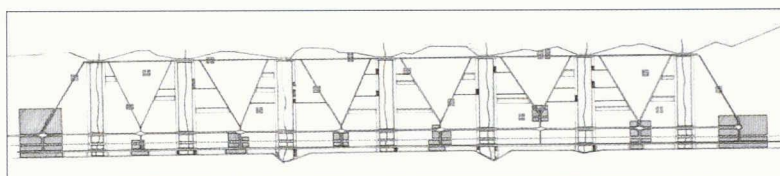
Deux projets (fig. 6 à 10) ont quant à eux envisagé la systématisation d'une organisation urbaine sur les rives du Léman: le premier présente un réseau articulé autour de la série des vallons des affluents du lac - devenus les parcs naturels de la cité en formation -, puis repère les voies de circulation destinées à gagner en importance. Les échangeurs routiers, les divers réseaux, les anciens centres urbains ou villageois se trouvent intégrés selon une organisation dans laquelle les berges du lac ne sont plus l'attraction unique, chaque vallon apparaissant comme la nervure centrale d'un secteur, que l'on peut assimiler au quartier d'une ville.

Une autre vision (fig. 11 à 14) privilégie la topographie générale du bassin lémanique, y plaquant un réseau dont l'image schématisée révèle un système d'organisation urbain à l'échelle du lac.

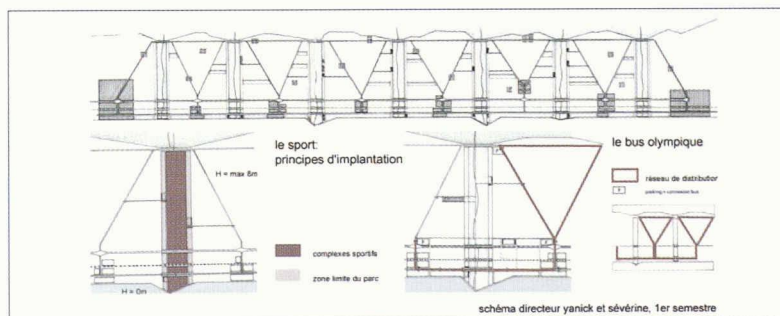
Limites et perspectives

Multipliant les regards sur la région lémanique, cette première étude a le mérite d'en proposer de nouveaux portraits, cité-jardin ou ville paysagère. Si le développement de tels projets se heurterait sans doute rapidement aux contingences politiques actuelles, il n'en apporterait pas moins une vision

8



9



10

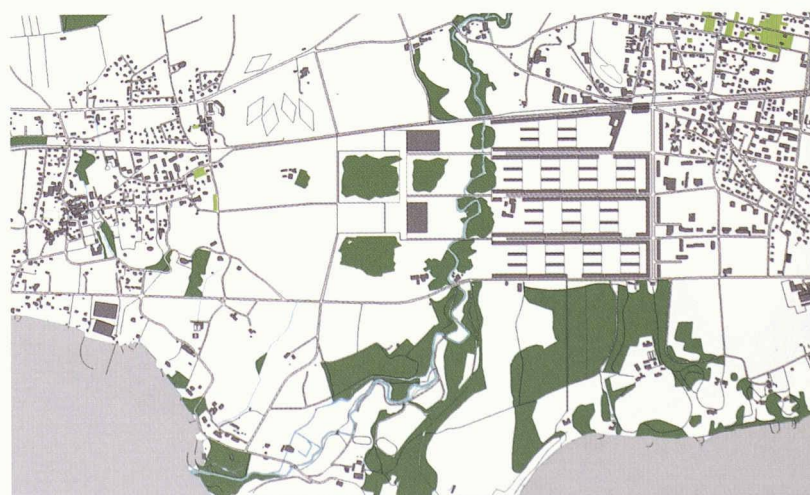


Fig. 11: L'arc lémanique: apparition d'une forme urbaine par la systématisation des réseaux

Fig. 12: Le réseau de la ville lémanique (systématisation)

Fig. 13: Les zones à densifier

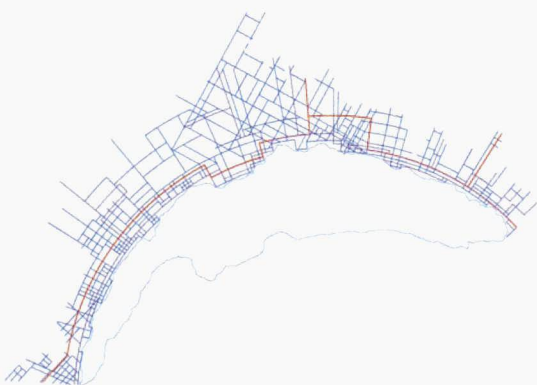
Fig. 14: Un relief, un cadre de vies

(Tous les documents illustrant cet article ont été fournis par l'auteur)

11



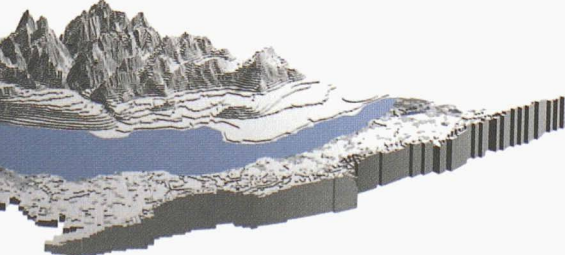
12



13



14



élargie du devenir possible de la région, pour autant qu'on la pense comme une organisation urbaine.

Fondée sur la pratique du projet, l'approche adoptée implique une prise de risque et une attitude prospective. Elle repose sur la foi dans le potentiel organisationnel des grands réseaux, de la topographie et du sol - susceptibles d'engendrer forme et sens, même à grande échelle, pour autant qu'on prenne la peine d'en décrypter les capacités.

La principale difficulté qui attend le concepteur à l'œuvre sur le territoire est le passage du dessein territorial à un projet à l'échelle intermédiaire, entre celle de la région et celle de l'objet architectural. Peu fréquemment abordée dans le contexte suisse actuel, cette étape sera primordiale dans la modification de l'environnement construit ces prochaines années. Elle appellera un déplacement des compétences des architectes, de la production de l'objet architectural vers des projets liés à la problématique de la construction du territoire, impliquant un engagement politique accru et une prise de position sur la mise en espace et la construction de notre environnement.

Philippe Bonhôte, arch. dipl. epfl
EPFL - ENAC - INTER, Laboratoire du professeur Patrick Berger
Projet urbain, territorial et architectural
CH - 1015 Lausanne

Le laboratoire de projet urbain, territorial et architectural (UTA), EPFL - ENAC - INTER

Patrick Berger	professeur
Philippe Bonhôte	1 ^{er} assistant
Bassel Farra	assistants
Stephen Griek	
Guy Nicollier	
Irène Vogel-Chevroulet	assistante pour la recherche
Frédéric Bonnet	chargé de recherche